



CERNAY

AMAP Steaks hachés Ferme Richart



Saison 2021/2022

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse
	Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr	Mail
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Viande d'élevage, en cours de conversion bio.

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre de steaks qu'il souhaite acheter à chaque distribution, tous les mois (voir le détail des dates de distribution).

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total du panier
Steaks hachés surgelés	1.90€		
TOTAL PANIER			

Les steaks ont un poids de 125 g, sont surgelés et emballés à l'unité.
Viande provenant de vaches laitières âgées de 4 à 6 ans, en cours de conversion bio.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu une fois par mois pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après:

Durée de la saison pour le consomm'acteur:	La saison commence le et se termine le 04 mars 2022.												
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (12 paniers pour la saison complète commençant le 09 avril 2021)												
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45												
Dates de distribution :	<table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> 09 Avril 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 06 août 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 03 décembre 2021</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 07 mai 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 03 septembre 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 07 janvier 2022</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 11 juin 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 01 octobre 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 04 février 2022</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 09 juillet 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 29 octobre 2021</td> <td><input type="checkbox"/> 04 mars 2022</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/> 09 Avril 2021	<input type="checkbox"/> 06 août 2021	<input type="checkbox"/> 03 décembre 2021	<input type="checkbox"/> 07 mai 2021	<input type="checkbox"/> 03 septembre 2021	<input type="checkbox"/> 07 janvier 2022	<input type="checkbox"/> 11 juin 2021	<input type="checkbox"/> 01 octobre 2021	<input type="checkbox"/> 04 février 2022	<input type="checkbox"/> 09 juillet 2021	<input type="checkbox"/> 29 octobre 2021	<input type="checkbox"/> 04 mars 2022
<input type="checkbox"/> 09 Avril 2021	<input type="checkbox"/> 06 août 2021	<input type="checkbox"/> 03 décembre 2021											
<input type="checkbox"/> 07 mai 2021	<input type="checkbox"/> 03 septembre 2021	<input type="checkbox"/> 07 janvier 2022											
<input type="checkbox"/> 11 juin 2021	<input type="checkbox"/> 01 octobre 2021	<input type="checkbox"/> 04 février 2022											
<input type="checkbox"/> 09 juillet 2021	<input type="checkbox"/> 29 octobre 2021	<input type="checkbox"/> 04 mars 2022											
Lieu de distribution :	Conciergerie complexe sportif - rue René Guibert - CERNAY												

AMAP Steaks hachés LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2021/2022

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € X paniers = €	
Paielement soit : ○ Par chèques à l'ordre de : SAS RICHART ○ Par virement (se renseigner au point info)	<input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est inférieur à 50.00 € 1 chèque de €, encaissé en mai 2021 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison <input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est supérieur à 50.00 € 1 chèque de €, encaissé en mai 2021 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou 3 chèques de €, encaissés en mai 2021, en septembre 2021 et le dernier en janvier 2022.	

Carte à points :
Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de steaks que votre panier hebdomadaire ?
Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'amap « La Ferme Richart », vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 19 points (19€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**. Cette carte vous permet également de choisir des œufs.
Paielement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap **Ferme Richart** pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.
Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consom'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2021/2022. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amap « LA FERME RICHART »

OUI NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les 2 parties.

Le producteur	Le consom'acteur
(signature)	(signature)